

2008

Assurances sociales en Suisse

Statistique de poche



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS

La statistique de poche **«Assurances sociales en Suisse»** donne une vue d'ensemble des différentes assurances sociales et de leur compte global. Les indications sur les recettes, les dépenses et le capital, le montant des prestations et les bénéficiaires sont complétées par une double page présentant les taux de cotisation et les données générales comme les indicateurs démographiques.

Source des données :

Statistique des assurances sociales suisses 2008

Renseignements :

Salome Schüpbach

Tél. 031 325 03 39

salome.schuepbach@bsv.admin.ch

Stefan Müller

Tél. 031 322 90 23

stefan.mueller@bsv.admin.ch

Internet :

Vous trouverez les publications statistiques plus détaillées de l'OFAS à l'adresse:

www.ofas.admin.ch → Documentation

→ Faits et chiffres

Commande (gratuite) :

Office fédéral des constructions
et de la logistique (OFCL)

Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne

www.bundespublikationen.ch

Les différentes assurances sociales

- | | |
|----------------------------------|-------------------------------|
| 1 Introduction | 4 Dépenses |
| 2 Compte d'exploitation | 5 Evolution financière |
| 3 Montant des prestations | 6 Bénéficiaires |

AVS
AI
PC
PP
AMal
AA
APG
AC
AF

Compte global des assurances sociales

CGAS

- | | |
|--|--|
| A Résultats actuels | G Taux de variation du compte global |
| B Compte global 2005–2007 | H Capital |
| C Pourcentages des recettes | I Dépenses par fonction |
| D Pourcentages des dépenses | J Evolution du capital |
| E Compte global selon les assurances sociales | K Taux de la charge sociale et des prestations sociales |
| F Evolution du compte global | |

Taux de cotisation et données générales

1 L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) compense partiellement la perte de revenu du travail survenue en raison de la vieillesse ou du décès. L'AVS concerne la totalité de la population en Suisse. Elle est avant tout financée par un prélèvement d'un pourcentage sur les salaires et par des subventions des pouvoirs publics. Elle forme, avec l'AI et les PC, le premier pilier de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AVS?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2005	2006	2007	Taux de variation	
				2007	Ø1997-2007
Total des recettes	33'712	34'390	34'801	1.2%	3.3%
Cotisations assurés/employeurs	23'271	24'072	25'274	5.0%	3.1%
Contributions pouvoirs publics	8'596	8'815	9'230	4.7%	6.0%
Confédération	5'125	5'183	5'448	5.1%	2.2%
TVA et impôts sur jeux	2'330	2'478	2'570	3.7%	–
Cantons	1'140	1'153	1'212	5.1%	4.6%
Produit du capital ¹	1'836	1'494	290	-80.6%	-14.9%
Recettes tirées des recours	9	9	8	-12.9%	-4.3%
Total des dépenses	31'327	31'682	33'303	5.1%	2.6%
Prestations sociales	31'178	31'541	33'152	5.1%	2.6%
Prestations en espèces	30'802	31'161	32'762	5.1%	2.6%
Frais pour mesures individuelles	94	95	96	1.3%	3.9%
Subventions aux institutions	283	285	293	2.9%	1.9%
Frais d'administration et de gestion	149	141	151	7.0%	6.3%
Résultats des comptes	2'385	2'708	1'499
Capital²	29'393	32'100	40'637	26.6%	5.8%

1 Y compris les variations de valeur du capital.

2 2007 : transfert de 7'038 mio. de fr., comme part provenant de la vente de l'or de la BNS versée à la Confédération.

3 A combien se montent les rentes AVS?

Montants en 2008, en francs par mois

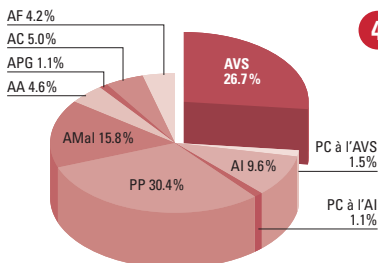
Montants mensuels des rentes ordinaires	Minimum	Maximum
Rente principale	1'105	2'210
Rente de veuve et de veuf	884	1'768
Rente complémentaire pour l'épouse	332	663
Rente d'orphelin ou d'enfant	442	884

Toutes les rentes se calculent à partir du montant de la rente principale (cf. art. 35 ss LAVS).

Quelle est la part de l'AVS aux dépenses des assurances sociales ?

Dépenses en 2006, en %

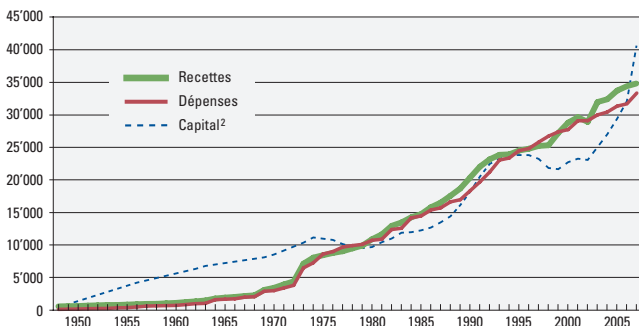
Mesurée aux dépenses de toutes les assurances sociales (118 milliards de francs), l'AVS, avec 26.7 %, vient en deuxième position. 99.6 % de ses dépenses sont consacrées aux prestations.



4

Comment ont évolué les finances de l'AVS depuis 1948 ?

Finances de l'AVS de 1948 à 2007, en millions de francs



5

Depuis 1948, les recettes de l'AVS ont toujours été supérieures aux dépenses, sauf pendant une période de cinq ans à la fin des années 70, une période de quatre ans à la fin des années 90 et un déficit en 2002. La réserve de capital de l'AVS était en 2007 de plus de 40 milliards de francs, ce qui correspond de nouveau, pour la deuxième fois depuis 1994, au principe selon lequel elle ne doit pas être inférieure aux dépenses annuelles (LAVS, art. 107, al. 3).

Combien de personnes touchent une rente AVS ?

Bénéficiaires de rentes AVS, en janvier

6

Année	Rentes principales			Rentes complémentaires	Rentes de survivants
	Hommes	Femmes	Hommes et femmes	Femmes enfants	Veuves, veufs orphelins
2004	650'563	981'406	1'631'969	69'515	134'346
2005	680'282	1'004'463	1'684'745	62'481	138'064
2006	710'988	990'082	1'701'070	67'482	145'499
2007	741'779	1'014'048	1'755'827	69'753	148'520
2008	773'667	1'040'929	1'814'596	71'022	151'831

1 L'assurance-invalidité (AI) garantit à la personne assurée, par des mesures de réadaptation ou des prestations en espèces, des besoins vitaux en cas de diminution durable de sa capacité de gain pour raison de santé. Destinée à l'ensemble de la population de la Suisse, elle est financée par prélèvement d'un pourcentage sur les salaires et par des contributions des pouvoirs publics. Elle forme, avec l'AVS et les PC, le premier des trois piliers de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AI ?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2006	Y compris RPT ¹ 2007		Excl. RPT ¹ 2007	
			Taux de variation 2006-2007		Taux de variation 2006-2007
Total des recettes	9'904	11'786	19.0%	10'315	4.2%
Cotisations assurés/employeurs	4'039	4'243	5.0%	4'243	5.0%
Contributions pouvoirs publics	5'730	7'423	29.6%	5'952	3.9%
Confédération	4'297	5'445	26.7%	4'464	3.9%
Cantons	1'432	1'978	38.1%	1'488	3.9%
Recettes tirées des recours	135	120	-11.1%	120	-11.1%
Total des dépenses	11'460	13'867	21.0%	11'905	3.9%
Prestations sociales	10'838	13'098	20.9%	11'136	2.8%
Prestations en espèces	7'150	7'336	2.6%	7'336	2.6%
Mesures de réadaptation	1'716	1'756	2.3%	1'756	2.3%
Subventions aux institutions	1'973	4'006	103.1%	2'044	3.6%
Frais d'administration et de gestion	401	456	13.6%	456	13.6%
Intérêts sur le capital	221	313	41.6%	313	41.6%
Résultats des comptes	-1'556	-2'081	...	-1'590	...
Capital	-9'330	-11'411	22.3%	-10'916	17.0%

1 Les conséquences financières 2008-2012 de la nouvelle péréquation financière (RPT) entrant en vigueur le 1.1.2008 ont été comptabilisées en une seule fois en 2007. Afin de permettre une comparaison valable de l'évolution par rapport à l'année dernière, nous présentons aussi la comptabilité sans la RPT.

3 A combien se montent les rentes AI ?

Montants en 2008, en francs par mois

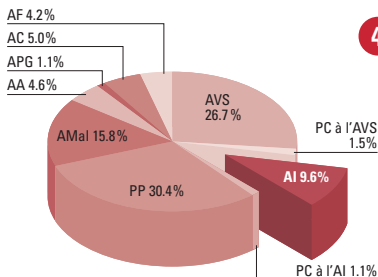
Montants mensuels des rentes ord. complètes	Minimum	Maximum
Rente principale	1'105	2'210
Rente d'enfant	442	884

Toutes les rentes se calculent à partir de la rente principale (cf. art. 35ss LAVS).

Quelle est la part de l'AI aux dépenses des assurances sociales ?

Dépenses en 2006, en %

Mesurée aux dépenses de toutes les assurances sociales (118 milliards de francs), l'AI, avec 9.6%, vient en quatrième position. 94.6% de ses dépenses sont consacrées aux prestations.

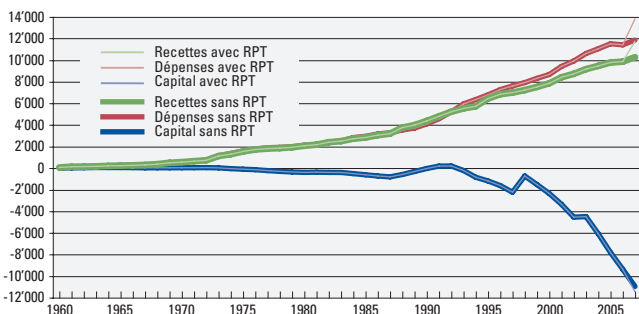


4

Comment ont évolué les finances de l'AI depuis 1960 ?

Finances de l'AI de 1960 à 2007, en millions de francs

5



L'AI a été en déficit déjà entre 1973 et 1987 (sauf 1981). Les résultats positifs obtenus entre 1988 et 1992 ont été suivis, depuis 1993, par une nouvelle période de déficit. En 1988 et 1995, le taux de prélèvement sur les salaires au profit de l'AI a été relevé de 0.2 point ; en 1998 et 2003, il y a eu un transfert de capital du fonds des APG (1998 : 2.2 mrd. de francs, 2003 : 1.5 mrd. de francs). Malgré ces mesures, les recettes n'ont couvert en 2007 que 85% des dépenses. Fin 2007, les dettes de l'AI atteignaient 11.4 mrd. de francs y compris RPT ou 10.9 mrd. de francs sans RPT.

Combien de personnes touchent une rente AI ?

Bénéficiaires de rentes AI, en janvier

6

Année	Rentés principales			Rentés complémentaires Conjoint ¹ , enfants
	Hommes	Femmes	Hommes et femmes	
2004	163'267	118'776	282'043	195'496
2005	166'942	122'892	289'834	197'487
2006	168'502	130'182	298'684	193'537
2007	166'345	128'933	295'278	183'851
2008 ¹	165'435	128'645	294'080	108'291

¹ Rente complémentaire pour le conjoint : supprimée dès le 1.1.2008, entrée en vigueur de la 5^e révision de l'AI.

1 Les prestations complémentaires (PC) s'ajoutent aux prestations de l'AVS et de l'AI lorsque les revenus ne suffisent pas à couvrir les besoins vitaux. Le droit à ces prestations liées aux besoins est garanti par la loi. Ont droit aux PC les personnes résidant en Suisse et les étrangers sous certaines conditions. Les PC sont financées par des ressources fiscales. Cette assurance constitue, avec l'AVS et l'AI, le premier des trois piliers de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses des PC ?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2005	2006	2007	Taux de variation 2007 ø1997-2007	
Total des recettes	2'982	3'080	3'246	5.4%	4.8%
Contributions pouv. publ. aux PC à l'AVS	1'695	1'731	1'827	5.5%	2.9%
Confédération	388	382	403	5.4%	3.0%
Cantons	1'308	1'349	1'424	5.6%	2.8%
Contributions pouv. publ. aux PC à l'AI	1'286	1'349	1'419	5.2%	8.1%
Confédération	288	291	306	5.2%	8.2%
Cantons	999	1'058	1'113	5.2%	8.0%
Total des dépenses	2'982	3'080	3'246	5.4%	4.8%
Prestations complémentaires à l'AVS	1'695	1'731	1'827	5.5%	2.9%
Prestations complémentaires à l'AI	1'286	1'349	1'419	5.2%	8.1%
Résultats des comptes	–	–	–	–	–
Capital	–	–	–	–	–

Les recettes correspondent aux dépenses parce que la Confédération et les cantons prennent ces coûts entièrement à leur charge.

3 Comment le droit aux PC est-il calculé ?

Valeurs en 2008, en francs par an

Eléments du calcul des PC	Personnes seules	Couples
Besoins vitaux (montant forfaitaire)	18'140	27'210
Loyer brut maximal pris en compte	13'200	15'000
Montant maximal pour le remboursement des frais de maladie / invalidité		
– Personnes à domicile	25'000	50'000
– Personnes dans un home	6'000	¹
Fortune non imputable	25'000	40'000
Franchise pour immeuble	112'500	112'500

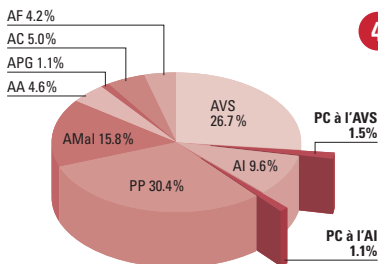
¹ Une personne au moins vit en home, les montants pour les personnes seules sont valables.

La PC annuelle équivaut à la différence entre les dépenses reconnues par la loi et les revenus à prendre en compte.

Quelle est la part des PC aux dépenses des assurances sociales ?

Dépenses en 2006, en %

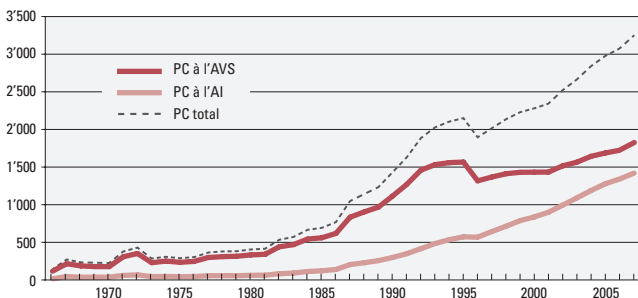
Mesurée aux dépenses de toutes les assurances sociales (118 milliards de francs), les PC, avec 2.6 %, viennent en avant-dernière position.



4

Comment ont évolué les finances des PC depuis 1966 ?

Finances des PC de 1966 à 2007, en millions de francs



L'évolution financière des PC, selon qu'elles viennent en complément de l'AVS ou de l'AI, montre que, depuis les années 90, l'évolution des PC à l'AI est en moyenne supérieure à celle des PC à l'AVS. En 2007, cette tendance-là a pu être stoppée. Les dépenses des PC ne contiennent plus, depuis 1996, le remboursement des primes AMal, qui sont prises en charge par le système de réduction de primes. C'est ce qui explique la diminution des dépenses en 1996. La 3^e révision des PC est entrée en vigueur en 1998, ce qui a amené une légère amélioration des prestations.

5

Combien de personnes touchent des PC ?

Bénéficiaires de PC à l'AVS ou à l'AI, à la fin de l'année

Année	Bénéficiaires de PC avec			Total	Proportion des bénéficiaires de PC par rapport aux bénéficiaires de		
	Rentes de vieillesse	Rentes de survivants	Rentes d'invalidité		Rentes de vieillesse	Rentes de survivants	Rentes d'invalidité
2003	143'628	2'405	79'282	225'315	11.6%	4.7%	26.0%
2004	146'910	2'510	85'370	234'790	11.8%	5.0%	27.2%
2005	149'586	2'917	92'001	244'504	12.0%	5.8%	28.9%
2006	153'537	3'003	96'281	252'821	12.1%	6.0%	31.0%
2007	155'617	3'100	97'915	256'632	12.0%	6.3%	32.4%

6

1 Les prestations de la prévoyance professionnelle obligatoire (PP) compensent en partie la perte du revenu du travail survenue en raison de l'âge, de l'invalidité ou du décès. Le 2^e pilier vise le maintien du niveau de vie antérieur. Le régime obligatoire de la PP englobe depuis 1985 tous les salariés dont le revenu atteint un certain montant. Il est financé principalement par prélèvement d'un pourcentage sur les salaires coordonnés. Le *régime su-
brobligatoire* est compris dans les présentations suivantes. La PP forme le 2^e pilier de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses de la PP ?

Compte d'exploitation, en millions de francs (estimation de l'OFAS et de l'OFS)

	2005	2006	2007	Taux de variation 2006 vs 1996-2006	
Total des recettes	50'731	53'734	...	5.9 %	2.5 %
Cotisations assurés/employeurs	32'098	33'395	...	4.0 %	3.1 %
Versements initiaux	3'698	5'034	...	36.1 %	10.2 %
Produit du capital sans les réévaluations	14'745	15'081	...	2.3 %	-0.2 %
Recettes provenant de services, autres	190	223	...	17.7 %	...
Total des dépenses	35'611	36'081	...	1.3 %	3.3 %
Prestations sociales	25'357	26'895	...	6.1 %	5.8 %
Rentes	20'765	21'588	...	4.0 %	5.6 %
Versement du capital	4'592	5'307	...	15.6 %	6.4 %
Frais d'administration et de gestion	2'460	2'563	...	4.2 %	3.8 %
Paiements de sortie, paiements des assurances, intérêts passifs	7'794	6'623	...	-15.0 %	-3.0 %
Résultats des comptes	15'120	17'652
Variation du capital¹	49'100	39'000
Capital	565'400	604'400	...	6.9 %	6.0 %

¹ Résultats des comptes, var. de valeur du capital, dissolution de provisions et réserves, autres var. du capital.

3 A combien se montent les rentes selon la LPP ?

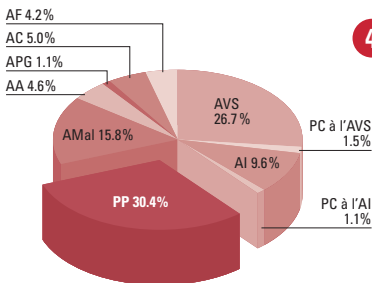
Montants 2008, à l'âge de la retraite LPP (obligatoire), en francs par an

Rente de vieillesse et rente de survivants qui en découle	Homme 65	Femme 64
Rente minimale à l'âge de la retraite LPP	1'077	1'122
Rente minimale de veuve, de veuf	646	673
Rente minimale d'orphelin	215	224
Rente maximale à l'âge de la retraite LPP	17'399	18'126
Rente maximale de veuve, de veuf	10'439	10'875
Rente maximale d'orphelin	3'480	3'625

Quelle est la part de la PP aux dépenses des assurances sociales ?

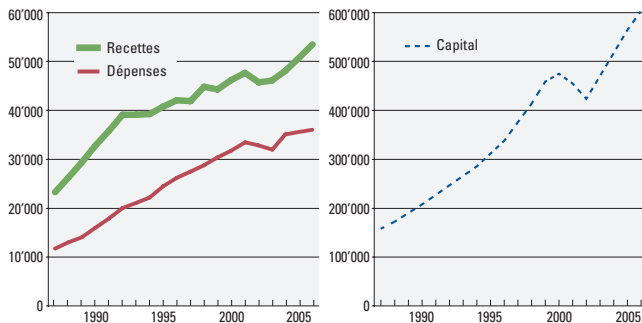
Dépenses en 2006, en %

Mesurée aux dépenses de toutes les assurances sociales (118 milliards de francs), la PP, avec 30.4%, vient en première position. 59.8% de ses dépenses sont consacrées aux rentes et 14.7% aux versements en capital.



Comment ont évolué les finances de la PP depuis 1987 ?

Finances de la PP de 1987 à 2006, en millions de francs



Comme la PP se trouve encore en phase de constitution (1985 : introduction du régime obligatoire), les recettes sont nettement supérieures aux dépenses. Il ne faut toutefois pas oublier que le nombre d'ayants droit et le montant de leurs rentes ne cessent d'augmenter. L'évolution du capital est liée aux modifications de sa valeur et aux résultats des comptes. La baisse boursière en 2001 et 2002 a été responsable des pertes de sa valeur et ainsi de la diminution du capital de la PP.

Combien de personnes touchent une rente de la PP ?

Bénéficiaires de rentes de la PP

6

Année	Rentes de vieillesse	Rentes veuves/veufs	Rentes enfants/orphelins	Rentes d'invalidité	Autres rentes
2002	437'304	154'604	63'829	117'835	29'492
2003
2004	473'570	160'997	71'014	131'704	10'032
2005	488'218	163'634	74'051	133'371	12'008
2006	507'256	166'104	72'019	134'804	15'843

- 1** L'assurance-maladie (AMal) couvre les coûts des traitements hospitaliers et ambulatoires en cas de maladie. L'AMal est obligatoire depuis 1996 et elle est financée par des primes uniformes par tête, qui sont échelonnées au niveau cantonal/régional. Des réductions de primes octroyées par les cantons et cofinancées par la Confédération allègent la charge des assurés de condition économique modeste.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AMal ?

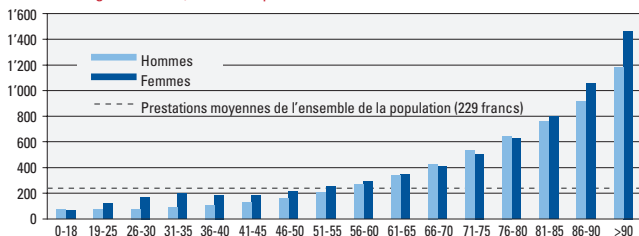
Compte d'exploitation, en millions de francs

	2005	2006	2007	Taux de variation 2006	1996-2006
Total des recettes	18'907	19'685	...	4.1 %	5.6 %
Cotisations assurés/employeurs	15'297	15'995	...	4.6 %	5.3 %
Contributions pouvoirs publics	3'225	3'335	...	3.4 %	7.6 %
Produit du capital sans les réévaluations	320	339	...	6.0 %	1.3 %
Charges et produits neutres et autres produits d'exploitation	64	15	...	-75.9 %	...
Total des dépenses	18'375	18'737	...	2.0 %	4.8 %
Prestations sociales	17'375	17'661	...	1.6 %	5.0 %
Frais d'administration et de gestion	1'005	1'083	...	7.7 %	1.2 %
Réassureurs nets, compens. des risques	-6	-7	...	27.9 %	-16.3 %
Résultats des comptes	532	948
Constitution de provisions et réserves	235	310
Résultat d'exploitation	296	638
Variation du capital ¹	491	1'105
Capital	8'499	9'604	...	13.0 %	...

¹ Résultats des comptes, variations de valeur du capital, dissolution de provisions et réserves, autres variations du capital.

3 A combien se montent les prestations de l'AMal ?

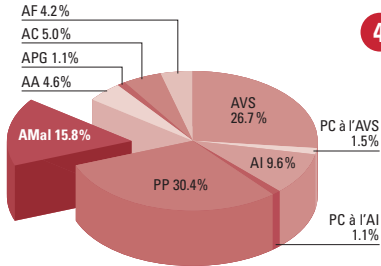
Prestations moyennes (y c. participation des assurés) par assuré en 2006 selon l'âge et le sexe, en francs par mois



Quelle est la part de l'AMal aux dépenses des assurances sociales ?

Dépenses en 2006, en %

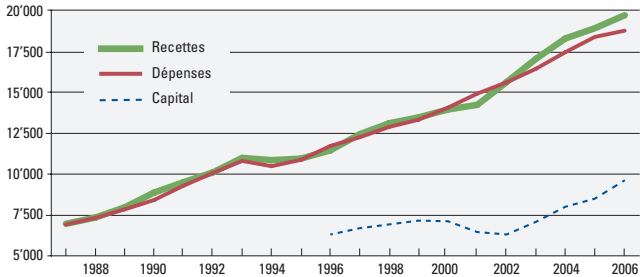
Mesurée aux dépenses de toutes les assurances sociales (118 milliards de francs), l'AMal, avec 15.8%, vient en troisième position. 94.3% de ses dépenses sont consacrées aux prestations.



4

Comment ont évolué les finances de l'AMal depuis 1987 ?

Finances de l'AMal de 1987 à 2006, en millions de francs

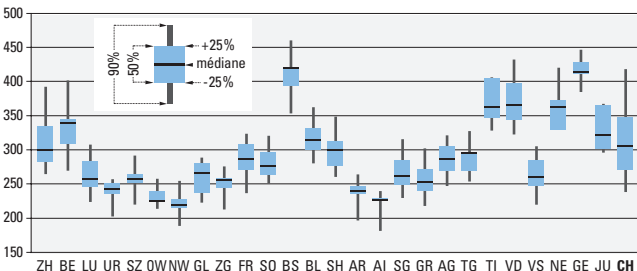


L'AMal est financée par répartition, ce qui explique que les recettes et les dépenses évoluent plus ou moins parallèlement. Entre 2003 et 2006, les excédents de recettes ont été très importants. Le capital – connu seulement depuis 1996 – comprend les provisions, surtout pour les cas d'assurances non liquidés, les réserves de sécurité et de fluctuation et le fonds d'insolvabilité. Il a nettement augmenté depuis 2003 (de 2.5 milliards de francs).

5

Quel est le montant des primes de l'AMal dans mon canton ?

Prime pour adultes en 2008 (avec franchise ord. et couv. accidents), en francs par mois



6

1 L'assurance-accidents (AA) vise à couvrir les conséquences économiques des accidents et maladies professionnels ainsi que des accidents non professionnels. L'AA, financée par des primes fixées en pour-cent du salaire assuré est obligatoire pour les salariés depuis 1984. Les primes de l'assurance contre les accidents et maladies professionnels sont à la charge de l'employeur, celles de l'assurance contre les accidents non professionnels sont en principe à la charge du salarié.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AA?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2005	2006	2007	Taux de variation	
				2006	vs 1996-2006
Total des recettes	7'297	7'674	...	5.2%	2.8%
Cotisations assurés/employeurs	5'842	6'009	...	2.9%	2.6%
Produit du capital sans les réévaluations	980	1'213	...	23.8%	3.3%
Recettes provenant de recours	475	452	...	-4.9%	5.0%
Total des dépenses	5'444	5'485	...	0.7%	2.9%
Prestations à court terme (frais de traitement, indemnités journalières)	2'954	2'969	...	0.5%	2.8%
Prestations à long terme (rentes, prestations en capital)	1'727	1'756	...	1.7%	3.7%
Frais d'administration et de gestion, prévention des accidents et autres dépenses	764	760	...	-0.5%	1.8%
Résultats des comptes	1'853	2'190
Constitution de provisions et réserves	2'287	2'762
Résultat d'exploitation	-434	-573
Variation du capital¹	2'273	2'741	...	20.6%	3.9%
Capital	35'594	38'335	...	7.7%	6.7%

¹ Résultats des comptes, variations de valeur du capital.

3 Quelles sont les prestations prises en charge par l'AA?

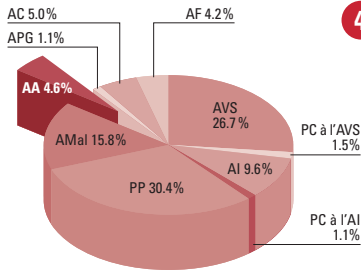
Montants en 2008

Prestations pour soins et remboursements de frais (avant tout traitement médical)	
Prestations en espèces :	
Indemnité journalière : en cas d'incapacité totale de travail	80 % du gain assuré
Rente d'invalidité : en cas d'invalidité totale	80 % du gain assuré
Allocation pour impotent : au moins le double du salaire journalier assuré maximum et au plus le sextuple de celui-ci par mois	fr. 692.– à fr. 2'076.–
Rentes de survivants : veuve et veuf	40 % du gain assuré
orphelin de père ou de mère	15 % du gain assuré
orphelin de père et de mère	25 % du gain assuré

Quelle est la part de l'AA aux dépenses des assurances sociales ?

Dépenses en 2006, en %

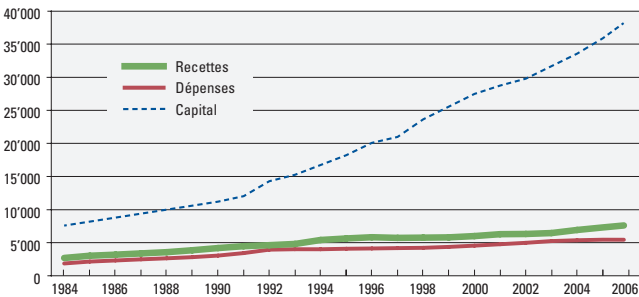
Mesurée aux dépenses de toutes les assurances sociales (118 milliards de francs), l'AA, avec 4.6%, vient en sixième position. 25.6% de ses dépenses sont consacrées aux frais de soins, 28.6% aux indemnités journalières et 32.0% aux rentes et aux prestations en capital.



4

Comment ont évolué les finances de l'AA depuis 1984 ?

Finances de l'AA de 1984 à 2006, en millions de francs



5

Les dépenses de l'AA se composent en majeure partie de prestations à court terme (remboursement de frais, indemnités journalières, 54.1% des dépenses en 2006). En 2006, les prestations courantes à long terme (rentes et prestations sous forme de capital) s'élevaient à 32.0% des dépenses. Les rentes de l'AA sont financées selon le système de répartition des capitaux de couverture; autrement dit, la valeur capitalisée des rentes à verser est, dès leur fixation, ajoutée au capital financier. En 2006, le capital financier atteignait 38.3 milliards de francs.

Combien de personnes bénéficient de prestations de l'AA ?

Nombre d'accidents et de bénéficiaires de rentes dans l'AA, par branche d'assurance

Année	Nombre d'accidents annoncés			Rentes d'invalidité et de survivants		
	AP	ANP	Total, y.c. AAC	AP	ANP	Total, y.c. AAC
2003	257'469	477'118	752'673	53'059	57'373	111'273
2004	256'871	457'425	733'517	53'053	57'632	111'672
2005	257'246	454'567	730'618	52'878	57'825	111'830
2006	262'383	464'672	743'965	52'340	58'025	111'619
2007	262'892	458'036	734'132	51'981	57'726	111'091

6

AP = ass.-acc. professionnels ANP = ass.-acc. non professionnels AAC = ass.-acc. des chômeurs

1 Les allocations pour perte de gain (APG) couvrent en partie la perte de salaire des personnes servant dans l'armée, la protection civile ou le service civil. Elles couvrent aussi depuis le 1.7.2005 une allocation de maternité pour les femmes actives. Les personnes en service ou leurs employeurs reçoivent une allocation de base, une allocation pour enfant, une allocation pour frais de garde et une allocation d'exploitation. Dans le cas de l'allocation de maternité, il s'agit d'indemnités journalières. Les APG sont entièrement financées par le prélèvement d'un pourcentage sur le salaire.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses des APG ?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2005	2006	2007	Taux de variation	
				2007	vs 1997-2007
Total des recettes	1'024	999	939	-6.0 %	-0.3 %
Cotisations assurés/employeurs	835	864	907	5.1 %	3.1 %
Produit du capital ¹	189	136	32	-76.7 %	-20.2 %
Total des dépenses	842	1'321	1'336	1.2 %	8.7 %
Prestations en espèces	836	1'316	1'332	1.2 %	8.7 %
Allocations en cas de service	662	769	767	-0.4 %	2.8 %
Allocations en cas de maternité	174	546	565	3.5 %	...
Frais d'administration et de gestion	6	5	4	-16.7 %	10.0 %
Résultats des comptes	182	-321	-397
Capital	2'862	2'541	2'143	-15.6 %	-8.1 %

¹ Y compris les variations de valeur du capital.

3 A combien se montent les APG ?

Montants en 2008

	En % ¹	Minimum par jour	Maximum par jour
Allocation de base² pour personnes en service			
Recrues	–	fr. 54.–	fr. 54.–
Actifs	80 %	fr. 54.–	fr. 172.–
Actifs, service d'avancement	80 %	fr. 97.–	fr. 172.–
Non-actifs	–	fr. 54.–	fr. 54.–
Non-actifs, service d'avancement	–	fr. 97.–	fr. 97.–
Allocation de maternité	80 %	fr. 0.–	fr. 172.–

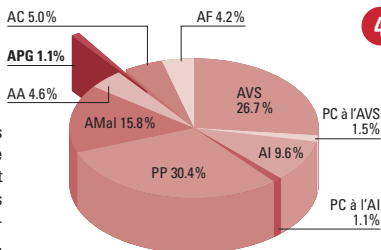
¹ En % du revenu moyen acquis avant le service / avant l'accouchement.

² Sans les allocations pour enfant, allocations d'exploitation et allocations pour frais de garde.

Quelle est la part des APG aux dépenses des assurances sociales ?

Dépenses en 2006, en %

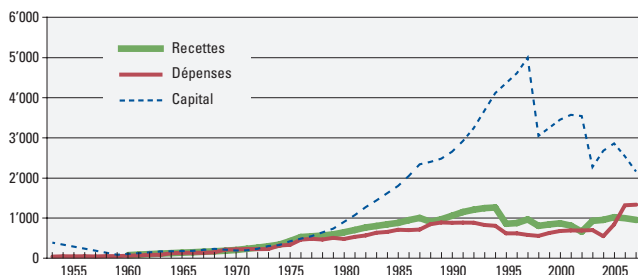
Mesurée aux dépenses de toutes les assurances sociales (118 milliards de francs), les APG, avec 1.1 %, viennent en dernière position. 99.6 % de leurs dépenses sont consacrées aux prestations en cas de service et de maternité.



4

Comment ont évolué les finances des APG depuis 1953 ?

Finances des APG de 1953 à 2007, en millions de francs



5

Après avoir diminué durant les années 1990, les dépenses ont augmenté fortement depuis 2005. L'évolution actuelle fait suite, en grande partie, à l'entrée en vigueur de la révision de la LAPG le 1.7.2005, qui comprend une augmentation des prestations pour les personnes faisant du service, en plus de l'introduction de prestations en cas de maternité.

La réserve en capital a atteint son point culminant en 1997 avec environ 5 milliards de francs. Des transferts en faveur de l'AI ont été opérés en 1998 pour 2.2 milliards de francs et en 2003 pour 1.5 milliards de francs. La forte hausse des dépenses enregistrée depuis 2005 a abouti à des résultats des comptes négatifs en 2006 et en 2007.

Combien de personnes touchent des prestations des APG ?

Bénéficiaires des APG par type d'allocation

Année	Allocations en cas de service				Alloc. en cas de maternité ²
	Armée	Service civil	Protection civile	Autres ¹	
2003	207'992	4'278	76'206	29'900	–
2004	143'327	4'007	58'153	33'723	–
2005	164'119	4'101	57'699	38'935	28'102
2006	170'739	4'360	54'947	38'073	54'769
2007	176'303	4'536	55'428	41'681	56'381

6

1 Recrutement, jeunesse et sport et moniteurs tireurs

2 Introduite le 1.7.2005.

1 L'assurance-chômage (AC) octroie des prestations en cas de chômage, de réduction de l'horaire de travail et d'interruption de travail en cas d'intempéries. L'indemnité en cas d'insolvabilité compense la perte de salaire consécutive à l'insolvabilité de l'employeur. L'AC assure tous les salariés et est financée en majeure partie par prélèvement d'un pourcentage sur les salaires.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AC?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2005	2006	2007	Taux de variation 2007 ø1997-2007	
Total des recettes	4'805	4'888	5'085	4.0 %	-1.2 %
Cotisations assurés/employeurs	4'346	4'487	4'668	4.0 %	-1.8 %
Contributions pouvoirs publics	449	390	402	3.1 %	13.5 %
Produit du capital	5	6	11	82.3 %	4.9 %
Remboursements de cotisations de frontaliers, autres recettes	4	5	5	-10.0 %	-7.0 %
Total des dépenses	6'683	5'942	5'064	-14.8 %	-4.5 %
Prestations sociales	5'142	4'426	3'537	-20.1 %	-5.5 %
Frais d'administration et de gestion	607	607	591	-2.7 %	0.9 %
Autres dépenses ¹	935	909	936	2.9 %	-2.7 %
Résultats des comptes	-1'878	-1'054	22
Capital	-2'675	-3'729	-3'708	-0.6 %	-6.3 %

¹ Mesures relatives au marché du travail, remboursements de cotisations de frontaliers et aux titulaires d'un permis de courte durée et intérêts débiteurs et autres dépenses.

3 A combien se montent les indemnités de l'AC ?

Indemnités de chômage en 2008

Est déterminant pour le calcul de la prestation le salaire moyen soumis aux cotisations AVS réalisé durant les six derniers mois précédant le chômage.

Gain mensuel maximal assuré : 10'500 francs.

L'indemnité journalière s'échelonne suivant l'obligation d'entretien et le revenu:

80% du gain assuré est octroyé aux personnes

- ayant des obligations d'entretien envers des enfants
- dont le gain mensuel assuré ne dépasse pas 3'797 francs
- qui sont invalides;

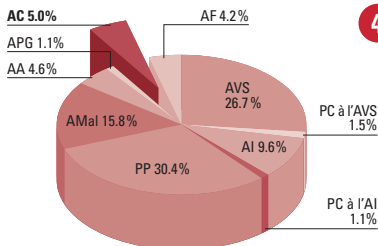
70% du gain assuré pour les autres personnes

Un supplément équivalant au montant des allocations cantonales pour enfants s'ajoute aux indemnités journalières.

Quelle est la part de l'AC aux dépenses des assurances sociales ?

Dépenses en 2006, en %

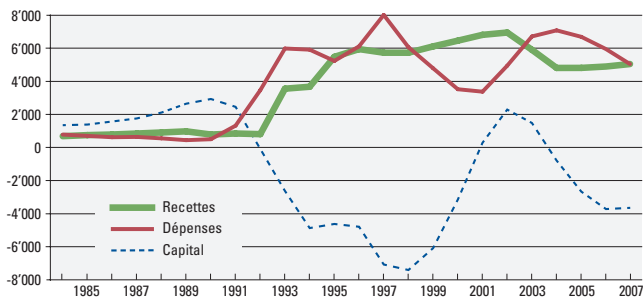
Mesurée aux dépenses de toutes les assurances sociales (118 milliards de francs), l'AC, avec 5.0 %, vient en cinquième position. 74.5 % de ses dépenses sont consacrées aux prestations sociales.



4

Comment ont évolué les finances de l'AC depuis 1984 ?

Finances de l'AC de 1984 à 2007, en millions de francs



5

Après l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur l'assurance-chômage en 1984, une réserve de capital a pu être constituée malgré un taux de cotisation modeste. Toute cette réserve a été épuisée à fin 1992, c'est-à-dire deux ans avant que le chômage atteigne son point culminant, en 1994. Le relèvement du taux de cotisation – à 2.0 % en 1993 et à 3.0 % en 1995 – puis son abaissement – à 2.5 % en 2003 et à 2.0 % en 2004 – sont facilement identifiables sur la courbe des recettes. Tout aussi identifiable est la diminution des dépenses entre 1997 et 2001 en raison d'une meilleure conjoncture. Après 2002, les dépenses ont recommencé à augmenter, pour diminuer à nouveau depuis 2005. Pour la première fois depuis 2003, l'AC ne présente pas un déficit en 2007. Son capital se situait à fin 2007 à -3.7 milliards de francs.

Combien de personnes touchent des indemnités de l'AC ?

Bénéficiaires d'indemnités journalières de l'AC

Année	Hommes	Femmes	Hommes et femmes
2003	176'895	139'955	316'850
2004	179'966	150'362	330'328
2005	170'780	151'860	322'640
2006	154'824	144'458	299'282
2007	133'972	127'369	261'341

6

1 Les allocations familiales (AF) sont destinées à compenser en partie les charges familiales. Tous les salariés ont droit aux AF qui sont financées presque exclusivement par des cotisations des employeurs. Jusqu'ici seules les AF dans l'agriculture sont réglementées au niveau fédéral. La loi fédérale sur les AF adoptée en votation populaire le 26.11.2006 entrera en vigueur le 1.1.2009. D'ici là, les cantons auront également adapté leurs propres régimes d'allocations familiales.

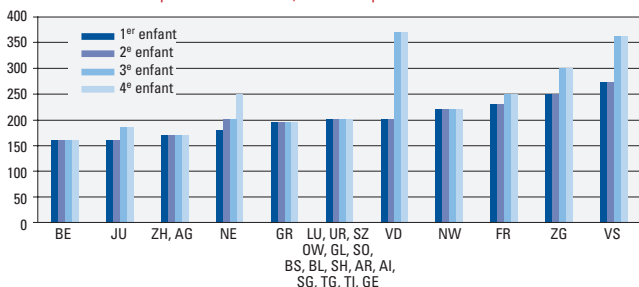
2 A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AF?

Compte d'exploitation, en millions de francs (estimation de l'OFAS)

	2005	2006	2007	Taux de variation	
				2006	Ø1996-2006
Total des recettes	4'945	5'009	...	1.3%	1.9%
Cotisations employeurs	4'775	4'839	...	1.3%	2.0%
Contributions pouvoirs publics	112	107	...	-4.5%	-1.8%
Produit du capital	45	47	...	4.2%	2.3%
Autres recettes	13	16	...	25.7%	6.9%
Total des dépenses	4'882	4'980	...	2.0%	1.9%
Prestations sociales	4'733	4'816	...	1.8%	1.9%
Frais d'administration et de gestion	137	148	...	8.1%	2.3%
Autres dépenses	12	16	...	36.2%	2.3%
Résultats des comptes	64	29
Capital

3 A combien se montent les AF dans les cantons?

Montants des AF par canton en 2008, en francs par mois



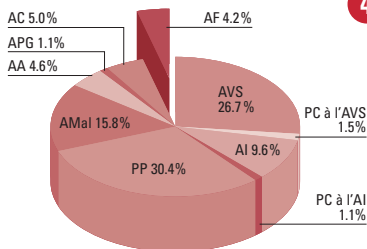
JU : à partir du 3^e enfant, 186 fr. pour chaque enfant.
Les bénéficiaires d'AF reçoivent en plus une allocation de ménage de 138 fr.

Les enfants de plus de 12 ans (GE : 15 ans) reçoivent :
BE : 190 fr., LU : 210 fr., ZH : 195 fr., GE : 220 fr.
VD : minimum légal

Quelle est la part de l'AF aux dépenses des assurances sociales ?

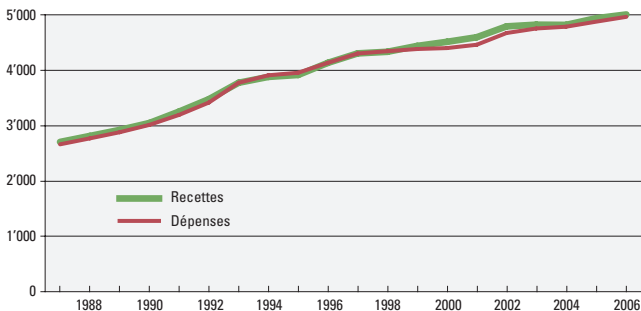
Dépenses en 2006, en %

Mesurée aux dépenses de toutes les assurances sociales (118 milliards de francs), l'AF, avec 4.2%, vient en septième position. 96.7% de ses dépenses sont consacrées aux prestations sociales (principalement allocations pour enfant et allocations de formation).


4

Comment ont évolué les finances de l'AF depuis 1987 ?

Finances de l'AF de 1987 à 2006, en millions de francs


5

L'évolution financière des AF est déterminée essentiellement par le nombre d'enfants et d'adolescents, ainsi que par le montant des prestations et les taux de cotisations. Bien que le nombre d'enfants et d'adolescents ayant droit à une prestation soit resté pratiquement constant en 2006, le montant des prestations a augmenté de 1.8%, le montant des allocations versées ayant été relevé dans quinze cantons.

Quels sont les bénéficiaires des AF dans l'agriculture ?

Nombre de bénéficiaires et d'allocations familiales, selon la loi fédérale (LFA)

Année	Travailleurs agricoles		Petits paysans		Exploit. d'alpage		Pêcheurs prof.		
	Bénéficiaires	Alloc. de ménage	Bénéficiaires	Alloc. pour enfants	Bénéficiaires	Alloc. pour enfants	Bénéficiaires	Alloc. pour enfants	
2003	7'551	5'996	10'374	19'880	48'298	70	177	24	48
2004	7'240	5'952	10'452	18'486	45'520	67	165	22	42
2005	7'681	6'218	10'720	18'101	43'928	67	171	26	51
2006	7'267	6'192	9'965	16'899	40'381	59	144	23	45
2007	7'224	6'576	9'695	16'416	38'694	63	140	20	37

6

On ne dispose pas d'indications relatives aux bénéficiaires dans les autres secteurs économiques.

A Résultats actuels

En 2006, la hausse des recettes a été de 4.4 %, celle des dépenses de 1.0 % seulement. Cette évolution, réjouissante sur le plan comptable, tranche avec la période entre 2001 et 2004 pendant laquelle la hausse des dépenses a été constamment supérieure à celles des recettes. En 2006, le taux de la charge sociale s'est diminué de 0.2 point, passant à 27.2 % et le taux des prestations sociales s'est diminué de 0.7 point, passant à 21.5 % (cf. **K**).

Compte global des assurances sociales CGAS signifie: Selon les définitions du compte global des assurances sociales. En termes d'économie politique les recettes n'incluent pas les variations de valeur du capital. Les dépenses ne comprennent pas la constitution de provisions et réserves. Il se peut donc que les données s'écartent de celles du compte d'exploitation de chacune des assurances sociales. Le compte est consolidé : les doubles ou multi-imputations ont été apurées. Le taux de la charge sociale est le rapport entre les recettes des assurances sociales et le PIB. Le taux des prestations sociales est le rapport des prestations sociales au PIB.

B A combien se montent les recettes et les dépenses des assurances sociales ?

Compte global des assurances sociales CGAS, en millions de francs

	2005	2006	2007 ¹ incomplet	Taux de variation 2006	1996-2006
Total des recettes	132'147	137'914	54'582	4.4 %	2.9 %
Cotisations assurés/employeurs	93'346	98'124	34'599	5.1 %	3.1 %
Contributions pouvoirs publics	21'145	21'457	18'831	1.5 %	5.4 %
Produit du capital (sans les variations de valeur du capital)	16'763	17'476	1'020	4.3 %	-0.2 %
Autres recettes	894	856	132	-4.2 %	9.0 %
Total des dépenses	116'986	118'159	54'362	1.0 %	3.2 %
Prestations sociales	102'621	104'690	51'911	2.0 %	3.7 %
Frais d'administration et de gestion	5'343	5'558	1'202	4.0 %	3.3 %
Autres dépenses	9'023	7'911	1'249	-12.3 %	-2.2 %
Résultats des comptes	15'161	19'755	221
Variation du capital²	50'879	42'650	-32'253
Capital	631'299	673'920	28'156	6.8 %	5.7 %

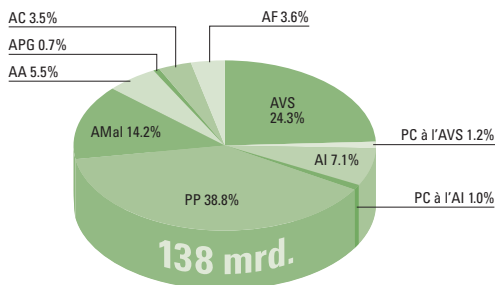
1 Disponibles: seulement AVS, AI, PC, APG, AC. AVS y compris la part provenant de la vente de l'or de la BNS versée à la Confédération. AI sans comptabilisation dues à la RPT.

2 Résultats des comptes, variations de valeur du capital, dissolution de provisions et réserves, autres variations du capital.

Quelle est la part de chacune des assurances sociales aux recettes globales ?

C

Part de chaque assurance sociale au total 2006, en % des recettes

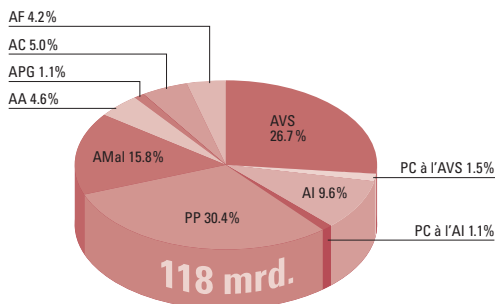


Le graphique ci-dessus montre la part de chaque assurance sociale aux recettes globales (2006 : 138 milliards de francs). La part de la PP est de loin la plus importante, suivie de celle de l'AVS et de l'AMal.

Quelle est la part de chacune des assurances sociales aux dépenses globales ?

D

Part de chaque assurance sociale au total 2006, en % des dépenses



Pour les dépenses aussi (2006 : 118 milliards de francs), le pourcentage le plus important revient à la PP, ensuite à l'AVS puis à l'AMal. Si l'on ne considère que les prestations sociales (2006 : 105 milliards de francs), l'AVS, avec 32 milliards de francs, précède nettement la PP (27 milliards de francs).

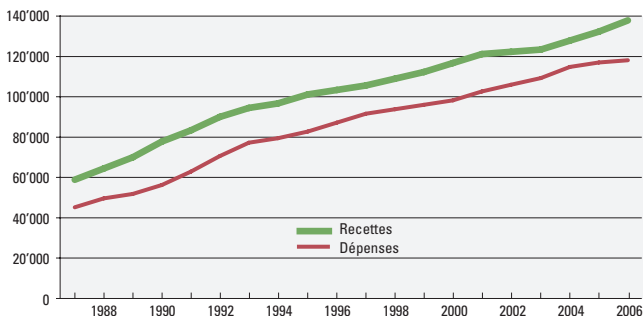
E A combien se montent les recettes et les dépenses de chacune des assur

Compte global des assurances sociales CGAS en 2006, en millions de francs

	AVS	PC à l'AVS	AI	PC à l'AI
Total des recettes	33'619	1'731	9'904	1'349
Cotisations assurés/employeurs	24'072	–	4'039	–
Contributions pouvoirs publics	8'815	1'731	5'730	1'349
Produit du capital (sans les variations de valeur du capital)	724	–	0	–
Autres recettes	9	–	135	–
Total des dépenses	31'682	1'731	11'460	1'349
Prestations sociales	31'541	1'731	10'838	1'349
Frais d'administration et de gestion	141	...	401	...
Autres dépenses	–	–	221	–
Résultats des comptes	1'937	–	-1'556	–
Variation du capital	2'708	–	-1'556	–
Capital	32'100	–	-9'330	–

F Comment ont évolué les recettes et les dépenses des assurances sociales depuis 1987 ?

Compte global des assurances sociales CGAS de 1987 à 2006, en millions de francs



Dans le CGAS 1987–2006, les recettes (2006 : 138 milliards de francs) sont toujours supérieures aux dépenses (2006 : 118 milliards de francs). Cet excédent représente essentiellement l'épargne dans la PP.

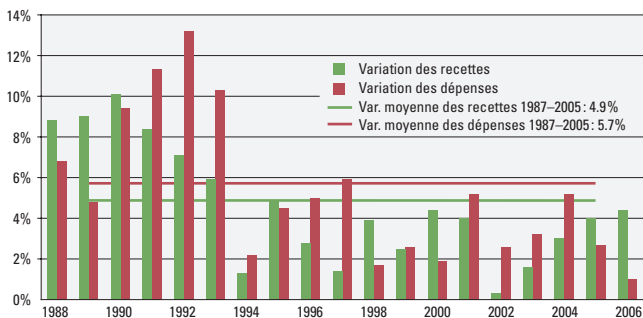
ances sociales ?

PP	AMal	AA	APG y.c. Amat	AC	AF	Total CGAS
53'734	19'685	7'674	929	4'888	5'009	137'914
38'429	15'995	6'009	864	4'487	4'839	98'124
–	3'335	–	–	390	107	21'457
15'081	339	1'213	66	6	47	17'476
223	15	452	–	5	16	856
36'081	18'737	5'485	1'321	5'942	4'980	118'159
26'895	17'661	4'725	1'316	4'426	4'816	104'690
2'563	1'083	611	5	607	148	5'558
6'623	-7	149	–	909	16	7'911
17'652	948	2'190	-391	-1'054	29	19'755
39'000	1'105	2'741	-321	-1'054	29	42'650
604'400	9'604	38'335	2'541	-3'729	...	673'920

A combien se montent les taux de croissance des recettes et des dépenses des assurances sociales depuis 1987 ?

G

Compte global des assurances sociales CGAS de 1987 à 2006, variations en %



L'évolution actuelle se distingue de la dynamique des années antérieures : de 2001 à 2004, la croissance des dépenses a été nettement supérieure à celle des recettes. Par contre, en 2005 et 2006, les recettes ont connu une hausse supérieure à celle des dépenses. En 2006, ces deux taux sont inférieurs à la moyenne enregistrée depuis 1987.

H A combien se montent les réserves des assurances sociales ?

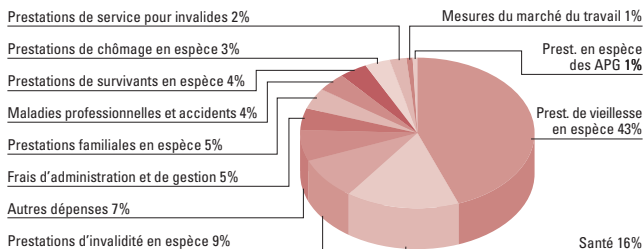
Capital des assurances sociales CGAS, en millions de francs

	2003	2004	2005	2006	2007
Variation du capital	46'963	49'725	50'879	42'650	...
AVS	1'977	1'964	2'385	2'708	8'537
AI	52	-1'586	-1'738	-1'556	-2'081
PC	-	-	-	-	-
PP	44'400	48'300	49'100	39'000	...
AMal	773	921	491	1'105	...
AA	1'772	1'958	2'273	2'741	...
APG y c. Amat	-1'271	406	182	-321	-397
AC	-808	-2'272	-1'878	-1'054	22
AF	69	33	64	29	...
Capital	530'792	580'484	631'299	673'920	...
AVS	25'044	27'008	29'393	32'100	40'637
AI	-4'450	-6'036	-7'774	-9'330	-11'411
PC	-	-	-	-	-
PP	468'000	516'300	565'400	604'400	...
AMal	7'087	8'008	8'499	9'604	...
AA	31'363	33'321	35'594	38'335	...
APG y c. Amat	2'274	2'680	2'862	2'541	2'143
AC	1'475	-797	-2'675	-3'729	-3'708
AF

Durant la période 2001/2002, le capital financier récapitulé des assurances sociales a enregistré un recul global de 46 milliards de francs (fléchissement accusé par la bourse). Depuis 2003, les réserves des assurances sociales ont recommencé à augmenter. A la fin 2006, le capital financier atteint 674 milliards de francs, soit un nouveau record.

I Comment se répartissent les dépenses des assurances sociales selon leurs fonctions ?

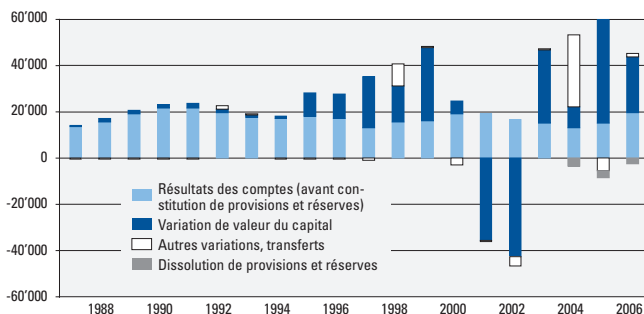
Dépenses des assurances sociales par fonctions (classification de l'OCDE) en 2006, en %



D'où proviennent les variations de l'évolution du capital ?

J

Capital des assurances sociales de 1987 à 2006, variation annuelle, en millions de francs

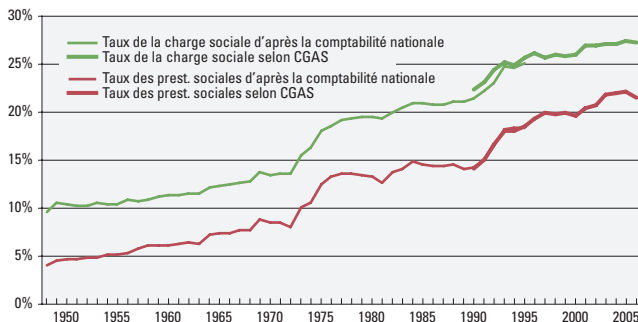


A partir de 1995, les variations de l'évolution du capital s'expliquent de plus en plus par les évolutions boursières (variations de valeur du capital). Si l'on fait abstraction de l'influence des marchés financiers (**bleu foncé**), le capital financier des assurances sociales augmente assez régulièrement. L'évolution des résultats agrégés des comptes des assurances sociales (**bleu clair**) s'explique surtout par les fluctuations des comptes de l'AC et par une longue période de recul des soldes de la PP.

Comment ont évolué les recettes et les prestations des assurances sociales par rapport à celle de l'économie nationale ?

K

Taux de la charge sociale et taux des prestations sociales de 1948 à 2006, en % du PIB



Le taux de la charge sociale est le rapport entre les recettes des assurances sociales et le PIB. Le taux des prestations sociales est le rapport des prestations sociales au PIB. En 2006, ces deux taux ont diminué, le taux des prestations sociales plus fortement que le taux de la charge sociale. Cette évolution s'explique par l'augmentation modérée des finances des assurances sociales et par la bonne conjoncture en 2006.

Taux de cotisations et données générales

A combien se montent nos cotisations aux assurances sociales ?

Taux de cotisations 2008

	Salariés et leurs employeurs en % du revenu du travail			Indépendants en % du revenu du travail	Assurés sans activité lucrative en francs/année	
	Salariés	Employeurs	Total		Min.	Max.
AVS¹	4.20 %	4.20 %	8.40 %	4.20 % – 7.80 %	370	8'400
AI¹	0.70 %	0.70 %	1.40 %	0.754 % – 1.40 %	62	1'400
APG¹ y c. Amat	0.15 %	0.15 %	0.30 %	0.162 % – 0.30 %	13	300
AC²	1.00 %	1.00 %	2.00 %	–	–	–
AP²	–	0.97 %	0.97 %	Possibilité de s'affilier à l'assurance facultative	–	–
ANP²	1.61 %	–	1.61 %	idem	–	–
PP³	4.00 % – 13.00 %	4.00 % – 14.00 % et plus	env. 17.40 %	idem	–	–
AF	Exception : VS 0.3 %	0.10 % – 4.20 %	0.10 % – 4.20 %	Réglementation différente selon les cantons	–	–

AVS, AI, APG, AC, AA : Base = Revenu AVS PP : Base = Salaire coordonné (min. fr. 3'315.–, max. fr. 56'355.–)

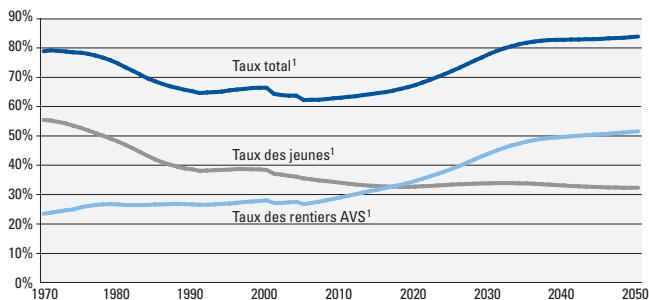
¹ Pour retraités avec activité lucrative : franchise annuelle de 16'800 francs par an.

² Gain maximum assuré = 126'000 francs par an. AP, ANP : Taux de prime brute moyen (2006). Réglementation spéciale pour les actifs à temps partiel.

³ Cotisations en % du salaire coordonné (= revenu du travail moins 26'520 francs). Cotisations sont fixées par les institutions de prévoyance.

Quelle est la part des jeunes et des seniors en Suisse ?

Indicateurs de l'évolution démographique de 1970 à 2050 (voir note 1, page suivante)



Jusqu'en 2007, les données sont les chiffres actualisés de l'OFS. A partir de 2008, elles sont tirées du scénario «Tendance» (scénario A-00-2005, «Tendance»).

Le taux des rentiers AVS augmentera rapidement ces prochaines décennies. Si, à la fin 2007, on comptait 27.6 personnes ayant l'âge AVS pour 100 personnes en âge d'être actives, cette proportion passera à 51.7 personnes en 2050 selon le scénario «Tendance».

Taux de cotisations et données générales

Données statistiques diverses

	2004	2005	2006	2007
Indicateurs démographiques¹				
Population résidente perm. (0-19), en 1'000	1'639.0	1'634.3	1'629.8	1'630.7
Population résidente perm. (20-39), en 1'000	2'056.0	2'037.7	2'023.8	2'033.9
Population résidente perm. (40-64), en 1'000	2'545.8	2'594.6	2'638.4	2'681.1
Population résidente perm. (65+), en 1'000	1'174.3	1'192.5	1'216.7	1'245.7
Taux des rentiers AVS ¹	27.6 %	26.8 %	27.2 %	27.6 %
Taux des jeunes ¹	36.2 %	35.6 %	35.3 %	34.9 %
Taux total ¹	63.9 %	62.4 %	62.5 %	62.5 %
Personnes soumises aux cot. AVS, en 1'000				
4'040	4'081	4'113	4'150	
Personnes actives², en 1'000				
Plein temps (90 % +)	2'705	2'716	2'747	2'789
Temps part. I (50 %-89 %)	666	669	680	718
Temps part. II (<50 %)	588	590	624	615
Taux d'activité², hommes, femmes				
Hommes	67.3 %	67.0 %	67.4 %	67.6 %
Femmes	76.0 %	75.1 %	75.4 %	75.8 %
Femmes	59.1 %	59.3 %	59.8 %	59.9 %
Taux de chômage³, hommes, femmes				
Hommes	3.9 %	3.8 %	3.3 %	2.8 %
Femmes	3.8 %	3.6 %	3.1 %	2.6 %
Femmes	4.0 %	4.0 %	3.6 %	3.0 %
Salaires et prix, variation en % par rapport à l'année précédente				
Salaire réel	0.1 %	-0.2 %	0.1 %	0.9 %
Prix à la consommation	0.8 %	1.2 %	1.1 %	0.7 %
Somme des salaires AVS⁴, en mio. de fr.				
274'646	280'324	289'992	304'475	
Produit intérieur brut⁵, en mio. de fr.				
451'379	463'139	487'041	509'178	
Compte global des assurances sociales CGAS, en mio. de fr.				
Total des recettes	127'065	132'147	137'914	...
Total des dépenses	113'907	116'986	118'159	...
Capital	580'484	631'299	673'920	...

1 Population en âge d'être active: depuis l'âge de 20 ans jusqu'à celui de la retraite (hommes : 65 ans; femmes : jusqu'en 2000, l'âge de la retraite était de 62 ans; de 2001 à 2004 : 63 ans et dès 2005, 64 ans). Rentiers : dès l'âge de la retraite. Jeunes : de 0 à 19 ans.

Taux des rentiers AVS : proportion des rentiers par rapport à la population active.

Taux des jeunes: proportion des jeunes par rapport à la population active.

Rapport total de dépendance : proportion des jeunes et des rentiers par rapport à la population active.

2 Selon l'Enquête suisse sur la population active (ESPA). Taux d'activité : actifs (y compris sans activité) par rapport à la totalité des personnes de 15 ans ou plus.

3 Pourcentage des chômeurs enregistrés (moyenne annuelle) par rapport à la population résidente active selon le recensement.

4 Revenu déterminant des salariés et des indépendants; non actifs : équivalence du revenu soumis à cotisation.

5 Le produit intérieur brut englobe toute la création annuelle de valeur ajoutée à l'intérieur des frontières suisses.

Abréviations

AA	Assurance-accidents
AAC	Assurance-accidents des chômeurs
AC	Assurance-chômage
AF	Allocations familiales
AF	Assurance facultative (dans l'assurance-accidents)
AI	Assurance-invalidité
AMal	Assurance-maladie
Amat	Assurance maternité
ANP	Assurance-accidents non professionnels
AP	Assurance-accidents professionnels
APG	Allocations pour perte de gain
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BNS	Banque nationale suisse
CGAS	Compte global des assurances sociales
DFI	Département fédéral de l'intérieur
ESPA	Enquête suisse sur la population active
LAPG	Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité
LAVS	Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants
LFA	Loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFS	Office fédéral de la statistique
PC	Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI
PIB	Produit intérieur brut
PP	Prévoyance professionnelle
RPT	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
SAS	Statistique des assurances sociales
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

Les adresses Internet les plus importantes

Chapitres	Adresse Internet	Rubrique	Contenu
CGAS, AVS AI, PC, PP AMal, AA APG, AC, AF	www.ofas.admin.ch	→ Documentation → Faits et chiffres	Statistiques des assurances sociales suisses SAS et statistiques détaillées AVS, AI, PC, Spitex et revenus AVS
CGAS, AVS AI, PC, PP AMal, AF	www.ofas.admin.ch	→ Pratique → Recherche → Rapports de recherche	Rapports de recherche concernant les domaines Vieillesse, Invalidité, Assurance-maladie, Politique sociale, Questions familiales et Economie publique
CGAS, AVS AI, PC, PP AMal, AA APG, AC AF	www.ofas.admin.ch	→ Documentation → Publications → Sécurité sociale CHSS	La revue «Sécurité sociale» présente régulièrement les comptes des branches d'assurance sociale et des pages statistiques actualisées.
CGAS, PP	www.bfs.admin.ch	→ Protection sociale	Statistiques et rapports de recherche (Statistique des caisses de pensions, notamment)
AVS	www.av.s.bsv.admin.ch		Statistique de l'AVS
AI	www.ai.bsv.admin.ch		Statistique de l'AI
PC	www.pc.bsv.admin.ch		Statistique des PC
AVS, AI APG, AC	www.av.s.admin.ch	→ Mementos	Données sur les cotisations, les prestations et les conventions internationales de sécurité sociale
PP	www.bpv.admin.ch	→ Thèmes → Assurance-vie	Institutions de prévoyance
AMal	www.bfs.admin.ch	→ Santé	Statistiques et rapports
	www.bag.admin.ch	→ Thèmes → Assurance-maladie	Statistiques, données du monitoring et rapports de recherche
	www.obsan.ch	→ Informations	Rapports de recherche de l'observatoire suisse de la santé
AA	www.suva.ch/fr	→ Notre entreprise → Statistique des accidents → Moyens d'information	Données statistiques et informations générales
	www.bag.admin.ch	→ Thèmes → Assurance-accidents et assurance militaire	Données statistiques et rapports de recherche
AC	www.bfs.admin.ch	→ Travail	Statistiques et publications sur l'activité professionnelle et le chômage
	www.amstat.ch		Statistique suisse du marché du travail
	www.espace-emploi.ch	→ Downloads et formulaires → Brochures	Informations sur le chômage

AVS	Assurance-vieillesse et survivants
AI	Assurance-invalidité
PC	Prestations complémentaires
PP	Prévoyance professionnelle
AMal	Assurance-maladie
AA	Assurance-accidents
APG	Allocations pour perte de gain (y c. l'assurance maternité)
AC	Assurance-chômage
AF	Allocations familiales
CGAS	Compte global des assurances sociales
	Taux de cotisation et données générales